Image not found or type unknown

Validité d'un jugement aux affaires familiales

Par **eydie**, le **23/11/2013** à **14:36**

Bonjour,
j'ai reçu par mail le jugement de mon divorce et le mode de garde de mes enfants par le biais de mon avocat.
Je voudrais savoir quand prends effet ce jugement, s'il faut attendre la remise en main propre du jugement par un huissier pour appliquer la loi.
Je vous remercie de me répondre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés